

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 avril 2022, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

4243, rue de Charlevoix

Permettre l'installation d'un escalier extérieur conduisant à un niveau plus élevé que le rez-de-chaussée sur une façade latérale visible de la rue.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 25 mars 2022 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 10 mars 2022.